



LICENCE « PRO »
NOTICE D'INFORMATION

La licence « PRO » est accessible à toute personne majeure souhaitant combattre sans protection céphalique. Conformément à la réglementation en vigueur, un niveau minimum de pratique est exigé.

La licence « PRO » est définitive et ne permet plus de retourner en amateur (sauf appartenance au collectif France)

Pour vous licencier, merci de renvoyer le document ci-après dûment rempli à FFKMDA, service compétition « PRO » 32-38 rue Malmaison- 93170 Bagnolet, accompagné des pièces ci-dessous :

- 2 photos d'identité
- La photocopie de votre pièce d'identité
- 75 € de licence
- 15 € de passeport pour les personnes non licenciées la saison passée

En prenant une licence « PRO » vous vous engagez :

A respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA, notamment les points concernant la lutte contre le dopage dont vous déclarez avoir pris connaissance.

A respecter les règlements sportifs FFKMDA ainsi que ses représentants chargés de les faire appliquer.

A informer la FFKMDA, en amont, en cas de combats à l'étranger ou dans une autre structure française proposant les mêmes disciplines que la FFKMDA.

A respecter le règlement médical de la FFKMDA notamment les délais de repos physiologique.

En cas de manquement à ces engagements, l'athlète s'expose à des sanctions.

Nom, Prénoms :

Numéro d'Identité :

Signature :





FICHE DE CONSULTATION DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE EN COMPETITION DU KICKBOXING, MUAYTHAI, PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Disciplines sportives dans lesquelles les combats peuvent prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience (KO)

Ce certificat peut être établi par tout médecin titulaire du diplôme français de docteur en médecine.

Recommandations à l'attention des médecins

Cher confrère,

Vous êtes amené à examiner un-e sportif-ve qui désire pratiquer un sport de contact dans la catégorie compétition.

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical réalisé selon des règles de bonne pratique, validées par les sociétés savantes. Cependant, la commission médicale fédérale de la FFKMDA rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- Engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- Ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, un tel certificat médical dit de complaisance est donc formellement prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

Cette activité sportive nécessite :

- Un examen neurologique et de la santé mentale, valable 1 an
- Un examen ophtalmologique : acuité visuelle, champ visuel, tonus oculaire et fond d'œil, valable 1 an

Il relève de votre seule décision de déterminer les examens complémentaires qu'il vous paraîtra utiles de demander pour établir ou non ce certificat.





Toutes les contre-indications médicales aux sports s'appliquent

On peut retenir en particulier, et sans que cette liste soit exhaustive, les contre-indications médicales suivantes :

- Hernie pariétale, éventrations.
- Hépatomégalie ou splénomégalie.
- Antécédents de coma ou de lésions cérébrales.
- Troubles de l'équilibre.
- Epilepsie.
- Troubles de la coagulation ou la prise d'un traitement altérant la coagulation.
- Sérologie VIH, Ag HBS, Anticorps HCV.
- Myopies supérieures à 3,5 dioptries.
- Chirurgies intra-oculaires et réfractives.
- Amblyopies, acuité inférieure à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG

Concernant les femmes : contre-indication temporaire pour les femmes enceintes ou qui allaitent.

Certificat de non contre-indication à la pratique du Kickboxing, Muaythai et de leurs disciplines associées en compétition sans casque et transfert d'énergie à l'impact

Au vu de l'article R.4127-69 du code de la Santé Publique (art.69 du code de déontologie) la délivrance de ce certificat médical engage la responsabilité du médecin signataire, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen. Au vu de l'article R.4127-28 du code de la Santé Publique (art.28 du code de déontologie) les certificats médicaux dits de complaisance sont prohibés.

Nos disciplines sportives nécessitent un examen de fond d'œil 3 miroirs valable 1 saison sportive.

Il relève de la responsabilité du médecin signataire de déterminer tout examen complémentaire qui paraîtrait utile avant de délivrer ou non ce certificat médical.





Examen clinique

EXAMEN CLINIQUE TYPE

Taille : Poids :

- Examen morpho-statique : Rachis : MI : MS :
- Appareil cardio-vasculaire : FC de repos : TA de repos :
- Auscultation cardiaque :
- Examen pulmonaire :
- Examen ostéo-articulaire :
- Examen neurologique et de santé mentale :
- Examen stomatologique :
- Examen O.R.L. :
- Examen génito-urinaire :
- Examen dermatologique :
- Anomalies des annexes :

Date : ____/____/____

Lieu :

Cachet

Signature



Nom, Prénoms :



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU KICKBOXING, MUAYTHAI, PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES
2023/2024**

Je soussigné·e, Docteur

Certifie avoir examiné

le : (date de l'examen)

M./Mme
(mentionner le nom et prénom en lettres capitales)

né(e) le :

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contre indiquant la pratique du Kickboxing, du Muaythai, du Pancrace et de leurs disciplines associées en combat (KO autorisé).

Fait à :

le :

Signature et cachet du médecin





EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE SPECIALISE 2023/ 2024

Contre-indications absolues :

- Chirurgie intra oculaire et réfractaire
- Amblyopie acuité inférieure à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG
- Myopie supérieure à 3,5 dioptries

1- Acuité visuelle (notée en toutes lettres, sans surcharge, en dixième avec éventuelle formule de correction)

	Sans correction	Formule de correction	Avec correction
Œil droit			
Œil gauche			

- 2- Champ visuel :
- 3- Tonus oculaire :
- 4- Motilité oculaire :
- 5- Vision binoculaire :
- 6- Milieux transparents :
- 7- Fond d'œil (examen à trois miroirs) :
- 8- Anomalie d'ordre pathologique :

Décisions du spécialiste en ophtalmologie :

Je soussigné·e, Dr, spécialiste en ophtalmologie

Certifie avoir examiné le :

M./Mme.....

et ne pas avoir constaté de signes ophtalmologiques apparents contre indiquant la pratique du kickboxing du muaythai, du pancrace et de leur disciplines associées en combat (KO autorisé).

Date : __/__/____

Lieu :

Cachet

Signature





GARANTIES LICENCE- ASSURANCE – 2023/2024

Sont assurées, toutes personnes licenciées évoluant au sein de la Fédération ou d'organismes déconcentrés (zones, ligues, clubs...) de la Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et Disciplines Associées dans le cadre des activités fédérales.

Les déclarations d'accident sont à envoyer par courrier à :
MDS

Service prestations

Par courrier : 214, rue Louis David – 75782 – Paris Cedex 16

Par Fax au : 01 53 04 86 87

Par mail à : prestations@grpmds.com

SPORTMUT FFKMDA (optionnel)

En adhérant à « SPORTMUT », vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique d'une activité garantie.

Souhaitez-vous souscrire à la garantie complémentaire « SPORTMUT FFKMDA » ?

- Oui. Je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les démarches administratives d'adhésion auprès de l'assureur en remplissant le formulaire de souscription disponible sur le site internet de la FFKMDA et en le retournant à la MDS avec un chèque de règlement correspondant au montant de l'option choisie.
- Non. Je ne souhaite pas souscrire d'option complémentaire.

Document non contractuel. Retrouvez la globalité du règlement sur www.ffkmda.fr

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Je certifie avoir pris connaissance du contrat d'assurance lié à ma licence disponible sur le site internet www.ffkmda.fr

Je certifie avoir pris connaissance des règlements sportifs fédéraux relatifs à ma ou mes Disciplines et à mon statut de licencié.

Je m'engage à respecter les règlements de la FFKMDA ainsi que ses représentants chargés de les faire appliquer.

Je m'engage à respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA notamment

Les points concernant la lutte contre le dopage dont je déclare avoir pris connaissance. Je déclare être informé des risques liés à la pratique de mon sport en compétition.

Date : ____/____/____

Signature :

